Bulletin communal de Pompéjac

Juin 2024 N°279

LOU JOURNAOU

Une nouvelle secrétaire à Pompéjac ?



Axelle LECOEUVRE, secrétaire de mairie titulaire sur la commune de Pompéjac depuis le 1er février 2017, est dans l'attente d'un heureux évènement et se retrouve de ce fait en congé de maternité pour quelques mois. Sur demande de la mairie, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale a proposé son remplacement temporaire par Madame Sylvie LARIVIÈRE.

Après une carrière variée comprenant une longue période de secrétariat dans les services de la mairie de Saint-Maurice, dans le Val de Marne, Sylvie est descendue dans le Sud-Ouest et s'est installée à Noaillac, commune de 518 habitants située près de La Réole. Toujours dans le secrétariat, Sylvie a occupé depuis quelques années des postes de remplacement dans plusieurs communes entre Langon et La Réole (Saint-Martin-du-Puy, Saint-Pierre-D'Aurillac…).

Aujourd'hui Sylvie est heureuse de pouvoir assurer le remplacement d'Axelle à la mairie de Pompéjac.

Souhaitons-lui un bon séjour dans notre petite commune.

Spécial élections européennes



Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin dans la salle du conseil de la mairie.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

Quelques précisions pratiques :

- L'entrée du bureau se fera par la porte située sur la façade nord de la mairie, côté accès à l'école.
- Un panneau à l'entrée précisera la liste des candidats avec leur numéro d'ordre pour faciliter le choix et le recueil des bulletins disposés sur la table de décharge.
- Pour le vote, on ne peut mettre qu'une seule liste dans l'enveloppe, sans aucune modification, sous peine de nullité du vote.
- Le nombre d'élus par liste est proportionnel au nombre de voix exprimés pour la liste.
- Le dépouillement aura lieu à l'issue du vote, à 18 h.

Il est bien sûr ouvert au public.

À compter du 15 juin, ce sont les horaires d'été pour la déchèterie de Préchac
Ouverture les mardis, mercredis, jeudis et samedis de 8 h à 15 h

Mairie – 33730 –Pompéjac – téléphone 05 56 25 49 49
Courriel pompejac.mairie@wanadoo.fr Site : www.pompejac.fr Application : IntraMuros

Cérémonie du 8 mai

C'est par une matinée radieuse, bien ensoleillée, que s'est déroulée la cérémonie commémorative de la fin de la guerre 39/45, le mercredi 8 mai dernier sur la commune de Pompéjac. La cérémonie, placée sous la présidence d'Olivier DOUENCE, maire de Pompéjac, a rassemblé un peu plus d'une vingtaine de personnes et quelques enfants. Le drapeau était porté par Rémi MIRAMBET.





À l'issue du cortège entre la mairie et le cimetière, la cérémonie proprement dite s'est tenue devant le monument aux morts. Elle a débuté par la lecture, par Olivier DOUENCE, du message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Madame Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la Mémoire. Ce message a surtout insisté sur la nécessité pour chacun de conserver le souvenir : souvenir de tous ceux qui ont participé à la libération du pays, soldats réguliers, résistants, alliés. Souvenir des victimes des exactions du nazisme, dans les camps de concentrations ou sur le sol Français. Souvenir des victimes civiles, lors des combats ou des bombardements.

De cette guerre et du 8 mai 1945, la France a conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon.



La cérémonie s'est poursuivie par la minute de silence et le dépôt de deux gerbes, la première par Jean-Pierre BORDENAVE et Louis MIRAMBET, anciens combattants d'Algérie, la seconde par Olivier DOUENCE accompagné de Clara GIRY et trois petits-enfants.

La cérémonie s'est achevée par les remerciements du maire au porte-drapeau et le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité dans la mairie.



Assemblée générale de la société de chasse de Pompéjac

L'assemblée générale de la Société de chasse de Pompéjac aura lieu le samedi 29 juin à 18 h dans son local près de la salle des fêtes.

À l'ordre du jour :

- Bilan annuel de la saison,
- Questions diverses

Cet avis tient lieu de convocation.

Le plan d'adressage

L'opération « **adressage** » se poursuit, comme indiqué dans le dernier bulletin communal. Il s'agit désormais d'établir la **base d'adresse locale** (**BAL**) à partir des éléments approuvés par le conseil municipal, à savoir les nouveaux noms donnés aux différentes voies retenues. À noter qu'en fonction de leurs situations ou caractéristiques particulières, les voies communales sont devenues pour l'essentiel **des routes et des chemins, mais aussi une allée, un passage, une rue et une place !**

La nouvelle base d'adresse locale est réalisée à partir d'un logiciel disponible sur le site officiel de l'Administration. Elle tient compte de la base d'adresse actuelle et d'informations relatives au cadastre de la commune.

Pour suivre les préconisations de l'Administration, les toponymes existants, c'est-à-dire les lieux-dits, sont conservés. Mais il appartiendra à chacun de le mentionner ou non dans son adresse personnelle.

Exemple :

Cas n°1
M. et Mme Untel
2 route du Castera
33 730 Pompéjac

Cas n°2
M. et Mme Untel
Lieu-dit Pitray
2 route du Castera
33 730 Pompéjac

Dans la nouvelle BAL il convient d'affecter à chaque maison un numéro particulier, un nom de voie et de fixer d'autre part trois éléments importants : la position de l'entrée du domaine et celle de la boîte aux lettres par rapport à la route, ainsi que le numéro de la parcelle du cadastre sur laquelle figure la maison.

Il s'agit là d'une opération relativement longue, car elle est réalisée maison après maison, soit un total de 135 habitations, auquel on doit rajouter 24 réserves (possibilités de constructions futures).

Après vérification et approbation par le conseil municipal, cette BAL devrait être communiquée aux services de l'État pour la fin du mois de juin. Viendra ensuite la commande des panneaux de voies et des plaques de numéros pour les boîtes aux lettres. L'achat de ces panneaux et plaques a été inscrit au budget 2024. On peut espérer les recevoir pour le début septembre.

Une lettre particulière sera alors adressée à chaque habitant de la commune pour lui communiquer son adresse officielle et lui fournir tous les renseignements utiles concernant le changement d'adresse vis-à-vis de ses correspondants, administrations et particuliers. Cela pourrait intervenir courant septembre.

Important : lorsque la nouvelle base d'adresse locale sera devenue officielle, le chevauchement des anciennes et nouvelles adresses durera 6 mois.

Info SICTOM

Le **SICTOM** du Sud Gironde, syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, organise toute l'année des ateliers de compostage à l'issue desquels les usagers peuvent repartir gratuitement avec un **composteur**.



Voici les prochaines dates :

- Lundi 10 juin à 16 h et mercredi 19 juin à 15 h au pôle technique du SICTOM à Fargues ;
- Samedi 15 juin à 10 h à Pondaurat ;
- Lundi 17 juin à 18 h à Aubiac ;
- Samedi 22 juin à 10 h à Lucmau.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024, la réglementation nationale a évolué : les biodéchets ne doivent plus être déposés dans les ordures ménagères. Dans milieu rural (c'est le cas de Pompéjac), le compostage est la solution la plus pratique pour ne pas dire la seule utilisable.

Le tabac en Bazadais

Après « **Un peu d'histoire régionale** » dans le bulletin de février et « **Le Bazadais agricole dans les années trente »** dans celui de mars, voici un nouvel article concernant le Bazadais d'autrefois.

Aujourd'hui, la culture du tabac.



Lorsqu'on se promène dans la campagne, on peut apercevoir ça et là d'étranges et hautes constructions en bois, très nombreuses dans tout le Sud Gironde, ce sont des séchoirs à tabac.

En effet le tabac, plante importée d'Amérique vers le milieu du 17^{éme} siècle, est cultivé dans la vallée de la Garonne (Bazadais et Réolais) depuis 1854.

Cette culture est sérieusement contrôlée par le pouvoir et mise en régie en 1855. Ainsi, pour devenir « **planteur** », il faut obtenir l'autorisation de l'administration. Chaque planteur n'a droit qu'à un nombre de pieds déterminé et les différentes opérations de culture sont surveillées par des employés de la régie qui viennent dans les champs compter les pieds et les feuilles.

La culture :



Les semis se font dans la première quinzaine de mars, en pépinière, et la plantation intervient fin mai début juin. On doit choisir les pieds les plus trapus, à feuilles bien vertes, à tiges épaisses et à racines abondantes.

À noter que pour sa croissance, le tabac a besoin de beaucoup d'eau, de fumier et d'engrais, ceux-ci introduits dans la terre en hiver.

En juillet, quand le tabac a acquis un certain développement, on dégarnit le pied en enlevant des feuilles de la base et on procède plus tard à l'écimage qui empêche la formation de la fleur. On supprime aussi les bourgeons qui se forment à l'aisselles des feuilles, et de cette façon, il ne reste pas plus de 8 à 10 feuilles par pied, chiffre fixé par la réglementation.

La récolte a en général lieu en septembre. Les pieds sont coupés au ras du sol et laissés quelques heures sur la terre où ils flétrissent. Ils sont ensuite portés au séchoir où ils sont étendus le long de cordes fixées au toit et pendent en guirlandes. En séchant les feuilles prennent peu à peu la couleur « tabac », puis elles sont détachées, triées et mises en paquets de 25 appelés « manoques ». Celles-ci sont mises en balles de deux cents et portées vers janvier-février à l'entrepôt de Langon avant d'être livrées à la manufacture de Bordeaux.

La culture du tabac procurait en général un revenu intéressant et en 1932 le Bazadais y consacrait environ 1 000 hectares de terre.

Cette culture a aujourd'hui disparu du paysage bazadais, les dernières cultures ayant eu lieu dans les années 80.

La pensée du mois

Notre plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber,
Mais de nous relever après chaque chute.

Confucius (philosophe chinois : 555-479 av J-C)

Adichats